

Publication du travail et des photos de l'élève et consentement des parents

Il est possible que les noms, photos, textes, travaux artistiques, vidéos, montages audio ou tout autre travail connexe des élèves soient publiés à leur établissement scolaire ou ailleurs, ce qui veut dire que le nom de votre fils / fille sera divulgué au grand public. Nous devons donc obtenir la permission à cet égard des parents des élèves âgés de moins de 18 ans et des élèves âgés de 18 ans ou plus.

Acceptation et signature de l'élève :

J'ai pris connaissance de la Politique sur les utilisations acceptables des technologies de l'information et je comprends les règles d'utilisation d'Internet et des installations informatiques de l'établissement scolaire, surtout en ce qui a trait à l'importance de respecter les autres utilisateurs, et j'accepte de m'y conformer.

Nom: _____

Signature: _____

École: _____

Date: _____

Âge: _____

Salle de classe: _____

Consentement et signature des parents :

Je donne ma permission pour que le nom, les photos, les extraits de films, les vidéoclips et/ou le travail de mon fils/ma fille soit diffusés à l'établissement scolaire et

- | | | | |
|---|---|-------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Livre de finissant | <input type="checkbox"/> Photos d'école | <input type="checkbox"/> Page Web | <input type="checkbox"/> Journaux de l'école |
| <input type="checkbox"/> Journal local | <input type="checkbox"/> Radio | <input type="checkbox"/> Télévision | <input type="checkbox"/> Projets scolaire spéciaux |
| <input type="checkbox"/> Visioconférence | <input type="checkbox"/> | | |